

vieux quartiers à faible revenu, à la participation des municipalités à l'exploitation de logements non lucratifs, à l'amélioration et à l'isolation thermique des immeubles municipaux et des installations communautaires, et à l'aide des établissements qui utilisent les déchets municipaux pour produire de l'énergie.

Le PRÉL, qui a fonctionné en étroite relation avec le PAQ, demeure. Aux termes de ce programme, des prêts sont offerts aux propriétaires de maisons pour améliorer et réparer des logements vétustes. Les prêts LNH accordés dans le cadre de ce programme sont en partie des prêts à fonds perdus du fait que le remboursement dépend du revenu. En 1978, \$90 millions ont été consacrés à la remise en état de 20,522 logements. Entre 1974 et 1978, plus de \$233 millions ont été consacrés à la remise en état de 20,552 logements.

Programme de prêts pour l'amélioration de maisons. Aux termes des dispositions de la LNH concernant l'amélioration des maisons, les banques à charte et les organismes agréés de crédit à tempérament sont autorisés à consentir des prêts à des taux d'intérêt favorables pour l'amélioration des maisons. Ces prêts sont garantis par la SCHL moyennant une prime d'assurance. En 1978, 1,261 prêts représentant une somme totale de \$4.2 millions ont été approuvés.

Programmes d'isolation thermique. En 1977, sous la direction du gouvernement fédéral, la SCHL a mis sur pied deux nouveaux programmes d'économie de l'énergie dans les logements. Le programme d'isolation thermique des résidences a été institué dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, deux provinces particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes concernait les logements d'un certain âge dans toutes les régions du Canada sauf l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. En décembre 1978, 190,760 subventions avaient été accordées aux termes des deux programmes, et la valeur de la contribution fédérale se chiffrait à \$60.4 millions.

9.2.1 Recherche

La SCHL fournit des fonds à la recherche en matière de politiques et de logement. En 1978, le volume de l'aide financière à ce titre a augmenté de 45% pour s'établir à \$1.1 million comparativement à \$757,000 en 1977.

Les projets financés comprenaient un concours national de conception de logements en vue de produire des plans de maisons qui soient plus efficaces sur le plan énergétique, une mise à jour de l'enquête sur l'efficacité thermique des habitations canadiennes, et une étude sur les conversions, démolitions et abandons de logements au Canada. On a examiné également l'évolution démographique à long terme en rapport avec l'utilisation des logements.

Parmi les autres projets figurent des recherches sur le chauffage urbain, un examen du plan CANWEL ou Système canadien des déchets des études préliminaires sur la faisabilité de systèmes d'aération contrôlée et de récupération de la chaleur, et la mise au point d'un système d'information sur les coûts de la construction résidentielle.

Pour ce qui concerne différents aspects du chauffage solaire, la Société a participé à l'examen de l'aide accordée aux fabricants d'énergie solaire, pour la mise au point de matériel de chauffage solaire, évalué le potentiel du chauffage solaire passif au Canada, et commandé une étude d'envergure sur les services d'énergie solaire.

9.2.2 Projet de démonstration

La SCHL joue un rôle de premier plan dans la mise au point et la démonstration de concepts qui améliorent le milieu habitationnel et le milieu communautaire. L'objectif du programme de démonstration de la Société est de faire l'essai de nouvelles conceptions et de nouveaux concepts en matière d'hébergement et de vie communautaire, et d'encourager l'application des découvertes qui s'avèrent utiles. La Société compte sur la participation de l'industrie de développement pour assurer la progression et la commercialisation des projets dans lesquels sont incorporés ces nouveaux concepts.